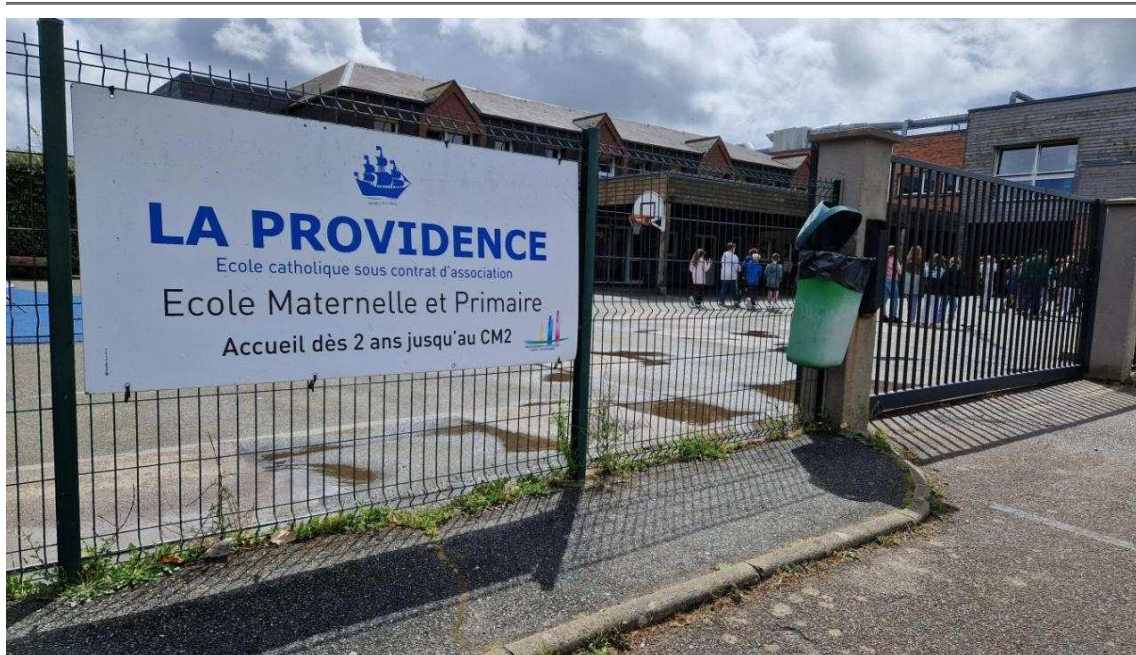


panorapresse.ouest-france.fr

Près de Dieppe, pourquoi la possible arrivée d'une enseignante fait peur à des parents d'élèves

5-7 minutes



Des parents d'élèves de l'école primaire La Providence de Saint-Aubin-sur-Scie craignent l'arrivée d'une enseignante suspectée de violences à [Bacqueville-en-Caux](#). | Photo Paris Normandie

Des parents d'élèves scolarisés à l'école primaire La Providence de Saint-Aubin-sur-Scie, à côté de [Dieppe](#), ont appris l'arrivée possible d'une enseignante suspectée de maltraitances en maternelle à [Bacqueville-en-Caux](#). Le diocèse se veut à la fois compréhensif et rassurant.

« Nous sommes inquiets », insiste Caroline (*), maman d'au moins un élève scolarisé à l'école élémentaire privée La Providence de Saint-Aubin-sur-Scie, à côté de [Dieppe](#), le jeudi 4 juin 2026. « Jeudi dernier, à la sortie de l'école, nous avons appris qu'une enseignante, suspectée de violences sur des enfants scolarisés à l'école Saint-Léonard de Bacqueville-en-Caux, pourrait venir à La Providence à la rentrée de septembre 2026. »

Caroline ajoute : « En début de semaine, la directrice de l'école nous a confirmé que cette maîtresse était pressentie pour venir à La Providence, et qu'elle serait remplacée en attendant son procès. À [Bacqueville-en-Caux](#), elle enseignait en maternelle, en petite et moyenne sections. À La Providence, elle ferait classe aux CM1. »

« Son arrivée envisagée »

Comme d'autres parents, la jeune femme s'est rapprochée de mères et de pères d'enfants inscrits à l'école Saint-Léonard de Bacqueville-en-Caux. Elle confie : « Ce qu'ils lui reprochent, c'est d'avoir enfermé des enfants dans un placard dans le noir, du harcèlement moral, des violences... Cela fait peur. Notre inquiétude en tant que parents est donc qu'elle rejoigne l'école La Providence à la rentrée. »



L'école privée La Providence accueille des enfants dès 2 ans jusqu'au CM2 | Photo Paris Normandie

Le diocèse, qui gère notamment les mouvements de personnels au sein des écoles privées catholiques, se veut rassurant : « Si l'enseignante est réaffectée, c'est qu'il n'y a pas de crainte pour les enfants. Son arrivée à La Providence est envisagée. Mais elle n'est pas définitivement affectée à La Providence », explique Claire Cadinot-Gouffé, de la Direction diocésaine de l'enseignement catholique (DDEC).

Claire Cadinot-Gouffé précise : « In fine, c'est le rectorat qui valide ces affectations. La commission se tient au mois de juillet. L'employeur reste bien l'Éducation nationale. »

Principe de précaution

En attendant, la professeure des écoles mise en cause n'exerce plus. La cadre de la DDEC explique : « À partir du moment où il y a un dépôt de plainte, il y a forcément une suspension administrative. Cela ne veut pas forcément dire que la personne est en tort. La suspension ne revêt pas un caractère de sanction. » Il s'agit d'un principe de précaution qui ne remet pas en cause la présomption d'innocence.

Cette enseignante ne pourra pas venir dans un établissement dans lequel tous les parents se seront ligüés contre elle

Persuadés qu'il n'y a pas de fumée sans feu, des parents d'élèves de la Providence rédigent actuellement des courriers, qui feront l'objet d'un envoi groupé à l'intention du diocèse. Claire Cadinot-Gouffé met en garde : « Il faut aussi alerter les parents que ce qu'ils sont en train de faire peut se retourner contre eux. Il ne faut pas détruire les personnes. Les gens parlent beaucoup sans avoir tous les tenants et les aboutissants. »

Une mobilisation de parents d'élèves ne serait pas sans conséquence : « Cette enseignante ne pourra pas venir dans un établissement dans lequel tous les parents se seront ligüés contre elle. Il faut faire attention aux enfants et je comprends l'inquiétude des parents. Il faut aussi faire attention aux personnes. »

« Cris, tirage de bras ou de capuche »

Cette référente du diocèse pour les écoles du premier degré assure qu'« aucune violence avérée n'a été apportée à notre connaissance. Il y a peut-être eu des gestes pas forcément ajustés, des paroles ou des gestes qui manquaient de rondeur ou de douceur, mais pas de maltraitance. » Elle

dément tout corporatisme : « On ne souhaite pas protéger a priori l'enseignante. Mais on invite à la vigilance parce que ce n'est pas statué. »

La procureure de la République de [Dieppe](#), Marion Meunier, confirme qu'« une enquête pénale a été diligentée par notre parquet suite à la plainte d'un parent d'élève déposée en septembre dernier concernant les agissements violents (cris, tirage de bras ou de capuche) qu'auraient subis certains enfants d'une classe de maternelle de la part de leur enseignante. »

Audience le 9 octobre 2026

La magistrate précise qu'« à l'issue de l'enquête, après auditions de différents témoins, puis de l'enseignante mise en cause, une convocation devant le tribunal correctionnel lui a été délivrée pour ces faits, qualifiés de violences sur mineurs de 15 ans par personne ayant autorité. L'audience est fixée au 9 octobre prochain. »

Le parquet fait preuve de pondération : « S'agissant de l'identité comme de l'âge de la mise en cause, je n'entends pas communiquer d'éléments. » La procureure rappelle que cette femme est « présumée innocente ».

L'histoire récente invite d'ailleurs à la prudence : le 17 mars 2026, une professeure des écoles, qui avait été mise en cause par cinq familles pour des maltraitances sur des enfants de 3 ans, dans une école publique de [Petit-Caux](#), près de [Dieppe](#), a été relaxée par le tribunal correctionnel de [Dieppe](#). Des parents s'étaient ligüés contre cette femme, suspendue à titre conservatoire en 2024.

Nous n'avons pas été en mesure de joindre la professeure des écoles mise en cause.

(*) Prénom d'emprunt